



Association Nationale des Assesseurs
des Tribunaux Pour Enfants

**DANS LE CADRE DE LA JOURNEE SUR LA JUSTICE DES MINEURS 2024
VISITE DU CENTRE D'EXPOSITION HISTORIQUE DE SAVIGNY SUR ORGE
ESPACE DEDIE A L'HISTOIRE DE L'ENFANCE EN JUSTICE XXIX / XX siècle**

Mardi 26 novembre après-midi nous avons été invité à découvrir le centre d'exposition historique de Savigny sur Orge dédié à l'histoire de l'enfance en justice.

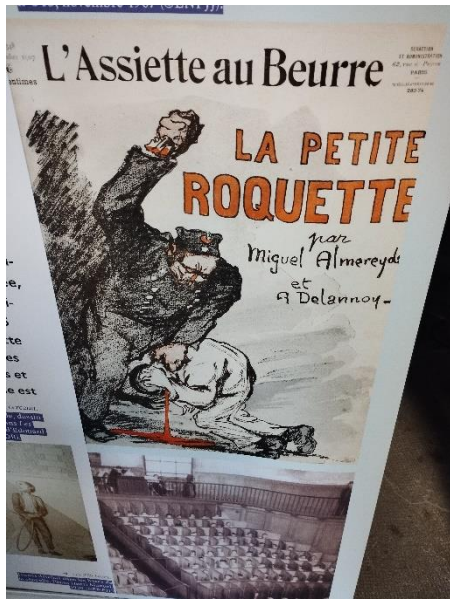
Le lien ci-dessous permet de visualiser l'ensemble des informations qui se rapportent à cette exposition

[Enfants en justice - Visite](#)

A titre d'illustration nous vous proposons quelques documents relevés à cette occasion qui ont retenus notre attention.



Un des bâtiments les barreaux sont conservés



La Petite Roquette

1836 → 1930
Une prison spécifique pour les enfants

↑ Cravure cavalière de la Petite Roquette
Titre de Mme Scheid, *La femme et l'enfant délinquant*, 1957.

Restauration (1815 - 1830)	Monarchie de juillet (1830 - 1848)	Second Empire (1852 - 1870)	Troisième République (1870 - 1940)
-------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------	---------------------------------------

1825
Premiers plans de la prison spécifique pour les enfants.
→ Par l'architecte M. Lebas.

1836
Ouverture de la Petite Roquette.
→ 400 enfants y sont incarcérés.

1840
Passage du système suburbain au système philadélpheien.

1865
Incidents lors de la visite de l'impératrice Eugénie.
→ La Petite Roquette devient une prison pour de courts séjours.

1928-1932
Les enfants sont retirés de la prison.
→ Les femmes détenues les remplacent.

→ Les promeneurs individuels.



La prison de la petite roquette et sa cour de promenade pour un enfant après l'autre tout seul pendant 20' à qui on donne un cerceau



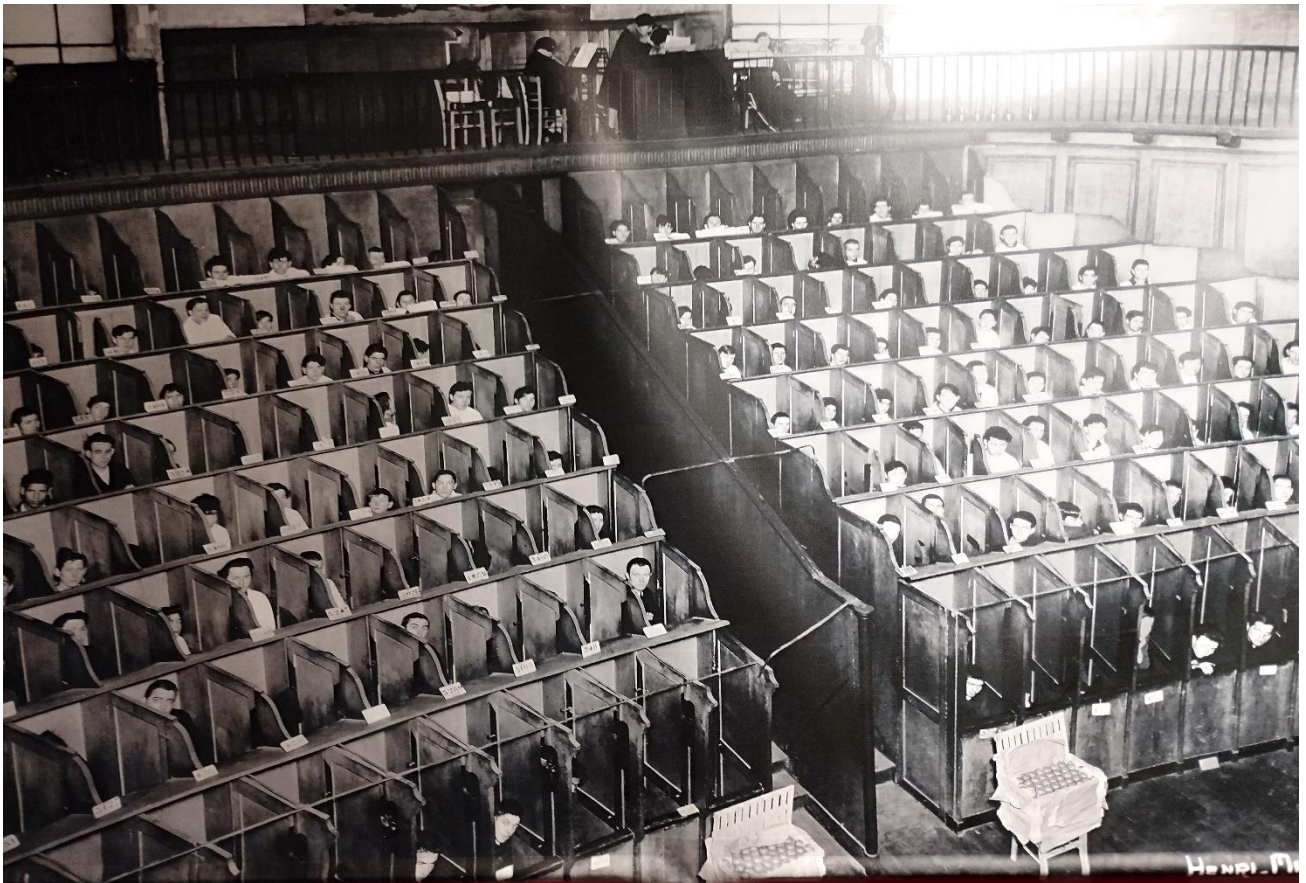
Le couloir des geôles et la camisole de force dans l'une d'elle

Parle nous des tes
Parents

* Ma mère ne travail pas et se promène dans les cafés et boit des petits vers d'alcool et quand elle revin chez nous elle nous dicute dans son irrese, pui elle va se couché et comence à parle toute seul et sen'dore; et quand elle se réveille elle caumense par nous regarde pui se mais à urlé? pourri et tout dottes d'auvre maus qui ne son pas présent à lore mon père la pen par la main et la mais dore pui se rasoi sur sa chaise et me dit tu pen alli faire un tour toi aussi.



Déclaration d'un détenu



Prison de la Roquette les détenus sont cloisonnés pour empêcher toutes communications

1880	Phonsine	10 ans
------	----------	--------

Phonsine est une enfant qui ne va pas à l'école et qui est très fière de vendre des épingles (et parfois des fleurs) dans les rues de Paris. Mais son commerce est illégal (elle vend sans autorisation de la préfecture) et la loi interdit aux petites filles de courir les rues. Arrêtée et en attente à la Conciergerie, la gamine rencontre un avocat qui lui propose d'être prise en charge par le Patronage et l'avertit du risque qu'elle court d'être envoyée en correction. Mais Phonsine est confiante, elle a l'habitude du Dépôt et des arrestations et sait que sa mère va venir la récupérer en pleurant et en suppliant le magistrat. Les faits lui donnent raison et, en effet, elle est relâchée le lendemain. Mais quinze jours plus tard, elle est de retour à la Conciergerie et bien qu'elle proteste devant le magistrat et conteste l'assimilation faite de son commerce avec de la mendicité ou du vagabondage, cette fois-ci son affaire est envoyée à l'instruction. Elle reste donc en prison quelques semaines et l'histoire se répète. Parce qu'elle est veuve, pauvre et chargée de six enfants, le juge d'instruction se montre clément et rend Phonsine à sa mère.

Exemple d'un cas et son jugement

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Vous voilà installés et chapitrés. Permettez-moi de vous haranguer à mon tour, afin de corriger quelques-unes des choses qui vous ont été dites et de vous en faire entendre d'inédites.

En entrant dans la magistrature, vous êtes devenus des fonctionnaires d'un rang modeste. Gardez-vous de vous griser de l'honneur, feint ou réel, qu'on vous témoigne. Ne vous haussez pas du col. Ne vous gargarisez pas des mots de « troisième pouvoir », de « peuple français », de « gardien des libertés publiques », etc. On vous a dotés d'un pouvoir médiocre : celui de mettre en prison. On ne vous le donne que parce qu'il est généralement inoffensif. Quand vous infligerez cinq ans de prison au voleur de bicyclette, vous ne dérangerez personne. Évitez d'abuser de ce pouvoir.

Ne croyez pas que vous serez d'autant plus considérables que vous serez plus terribles. Ne croyez pas que vous allez, nouveaux saints Georges, vaincre l'hydre de la délinquance par une répression impitoyable. Si la répression était efficace, il y a longtemps qu'elle aurait réussi. Si elle est inutile, comme je crois, n'entreprenez pas de faire carrière en vous payant la tête des autres. Ne comptez pas la prison par années ni par mois, mais par minutes et par secondes, tout comme si vous deviez la subir vous-mêmes. (...)

Ne vous contentez pas de faire votre métier. Vous verrez vite que, pour être un peu utiles, vous devez sortir des sentiers battus. Tout ce que vous ferez de bien, vous le ferez en plus. Qu'on le veuille ou non, vous avez un rôle social à jouer. Vous êtes des assistantes sociales. Vous ne décidez pas que sur le papier. Vous tranchez dans le vif. Ne fermez pas vos cœurs à la souffrance ni vos oreilles aux cris. (...)

Examinez toujours où sont le fort et le faible, qui ne se confondent pas nécessairement avec le délinquant et sa victime. Ayez un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour l'ouvrier contre le patron, pour l'écrasé contre la compagnie d'assurances de l'écraseur, pour le malade contre la sécurité sociale, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice.

Ayez un dernier mérite : pardonnez ce sermon sur la montagne à votre collègue dévoué.

Oswald Baudot, substitut du procureur de la République, et membre du Syndicat de la Magistrature, extraits de la harangue, c'est-à-dire du discours d'accueil aux nouveaux juges lors de l'ouverture de l'année judiciaire à Marseille, en 1974

Extrait du discours d'accueil aux nouveaux juges lors de l'ouverture de l'année judiciaire à Marseille en 1974 harangue du procureur de la république

Le rapporteur
Didier MESTEJANOT
Administrateur ANATPE